

Lettre d'information N° 2 6 janvier 2022

Notification du portefeuille des droits à paiement de base (DPB)

Bonjour,

La DDT va procéder à l'**édition des courriers de notification du portefeuille DPB 2021**.

Pour certains d'entre vous, la réédition des courriers de notification du portefeuille DPB de campagnes antérieures sera également réalisée. Celle-ci est exigée à la suite d'intervention dans le dossier surfaces mais n'entraîne pas forcément une modification des portefeuilles qui vous ont été précédemment adressés.

Ces courriers seront **consultables à partir du 10 janvier 2022 dans [TELEPAC](#)** : mes données et documents/campagne 2021 (ou antérieure)/onglets courriers.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter:

Christine CRIBELLET au 05 17 17 38 83
OU
Nathalie GOUJEAUD au 05 17 17 38 84.

Vous en souhaitant bonne réception,
Très cordialement,

Le chef du Service de l'Économie Agricole et Rurale
Patrick BARNET